



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Précisions pour aider à compléter la demande de délivrance de l'attestation pour l'obtention du taux réduit en matière de SUCCESSIONS

Les **formulaires de demande de délivrance de l'attestation** peuvent être téléchargés sur le site www.wallonie.be

Pour une demande d'attestation d'octroi portant sur :

- Une transmission d'entreprise individuelle par succession → Point A.
- Une transmission de terres agricoles par succession → Point B.
- Une transmission de titres ou de créances → Point C.

A. TRANSMISSION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE (EXPLOITATION) PAR SUCCESSION

Cadre 1.1 : Identifier le défunt

Cadre 1.2 : Identifier le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera déposée la déclaration de succession.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les héritiers et légataires.** Identifier tous les héritiers et légataires sollicitant la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Cocher Personne physique

Cadre 2.1 : à compléter

Cadre 2.2 : ne pas compléter

Cadre 3 : Ne pas compléter

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail pendant les 4 derniers trimestres précédant le décès.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise transférée pendant les 4 derniers trimestres précédant le décès (y compris le défunt)

Cadre 6 : Ne pas compléter

Cadre 7 : Ne pas compléter

Cadre 8 : Identifier tous les biens faisant l'objet de la transmission et leur valeur individuelle



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Cadre 8 (2^{ème} partie) : Indiquer la quote-part de la partie habitation.

Cadre 9 : Ne pas compléter

Cadre 10 : Liste des annexes et pièces à joindre.

- Le projet de déclaration de succession
- En cas d'entreprise agricole : les extraits de matrices cadastrales fournis par l'administration du cadastre
- Pour le défunt : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant prouvant qu'il était toujours en activité au jour du décès.
- Pour le défunt : copie du dernier avertissement extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques, complet (avec les codes) où apparaissent des revenus d'indépendant
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant le décès, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.

Cadre 11 : Signature de **TOUS** les héritiers et légataires (pas de copie).



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

B. TRANSMISSION DE TERRES AGRICOLES PAR SUCCESSION

L'article 60bis, §1^{er}, 1^o, alinéa 3 du code des droits de succession assimile les terres agricoles à une entreprise sous certaines conditions.

Cadre 1.1 : Identifier le défunt.

Cadre 1.2 : Identifier le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera déposée la déclaration de succession.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les héritiers et légataires.** Identifier tous les héritiers et légataires sollicitant la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Identifier le ou les exploitants effectifs de l'activité agricole

Compléter le **cadre 2.1** si l'exploitant effectif est une personne physique. Compléter un cadre par exploitant.

Compléter le **cadre 2.2** si l'exploitant effectif est une personne morale. Compléter un cadre par exploitant.

Cadre 3 : Ne pas compléter

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail au sein de l'entreprise exploitant les terres pendant les 4 derniers trimestres précédant le décès.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise exploitant les terres transférées pendant les 4 derniers trimestres précédant le décès (y compris les exploitants)

Cadre 6 : Ne pas compléter

Cadre 7 : Ne pas compléter

Cadre 8 : Détailler toutes les terres agricoles transmises parcelle par parcelle et leur valeur individuelle

Cadre 9 : Ne pas compléter

Cadre 10 : Liste des annexes et pièces à joindre



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Si l'exploitant est une personne physique

- Le projet de déclaration de succession
- Les extraits de matrices cadastrales fournis par l'administration du cadastre
- Bail à ferme portant sur les terres transmises (ou preuve de paiement des fermages ou attestation sur l'honneur).
- Pour le défunt : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant ou tout autre document prouvant qu'il a été agriculteur ou aidant
- Pour chaque exploitant renseigné au cadre 2.1 : copie du dernier avertissement extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques, complets (avec les codes) où apparaissent des revenus d'indépendant
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant le décès, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.

Si l'exploitant est une personne morale

- Le projet de déclaration de succession
- Les extraits de matrices cadastrales fournis par l'administration du cadastre
- Bail à ferme portant sur les terres transmises (ou preuve de paiement des fermages ou attestation sur l'honneur).
- Pour le défunt : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant ou tout autre document prouvant qu'il a été agriculteur ou aidant
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant le décès, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.
- Pour chaque société exploitante renseignée au cadre 2.2 : comptes annuels des deux derniers exercices comptables clôturés précédant le décès

Cadre 11 : Signature de **TOUS** les héritiers et légataires (pas de copie)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

C . TRANSMISSION DE TITRES OU DE CREANCES PAR SUCCESSION

Cadre 1.1 : Identifier le défunt.

Cadre 1.2 : Identifier le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera déposée la déclaration de succession.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les héritiers et légataires.** Identifier tous les héritiers et légataires sollicitant la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Cocher Personne morale

Cadre 2.1 : ne pas compléter

Cadre 2.2 : à compléter

Cadre 3.1 : Lister toutes les filiales de la société dont les titres sont transmis

Cadre 3.2 : Remplir un cadre 3.2 par filiale, en autant de feuilles séparées que de filiales mentionnées au cadre 3.1.

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail, sur une base consolidée, pendant les 4 derniers trimestres précédant le décès.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés par le groupe pendant les 4 derniers trimestres précédant le décès

Cadre 6 : Indiquer la valeur, au jour du décès, des droits réels sur les titres

Cadre 7 : Indiquer la valeur des droits réels sur les créances de l'entreprise transmise

Cadre 8 : ne pas compléter

Cadre 9 : Décrire les activités principales de la société et de ses filiales et les produits correspondants pour les derniers comptes annuels clôturés.



Service public
de **Wallonie**

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Cadre 10 : Liste des annexes et pièces à joindre.

- Le projet de déclaration de succession
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant le décès, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein ; ou bilan social
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.
- Le registre des actionnaires.
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
- Les comptes annuels des deux derniers exercices comptables clôturés précédant le décès

Cadre 11 : Signature de **TOUS** les héritiers et légataires (pas de copie).

Toute information relative à cette matière peut être obtenue à l'adresse suivante :

transmission.sjj@spw.wallonie.be



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ